

reprise; les indicateurs économiques comportent certains éléments positifs.

Pour ce qui est de la question soulevée par le député, j'ai dit à son collègue la semaine dernière que je prenais sa proposition au sérieux et que je verrais s'il y a lieu de prendre des mesures précises pour donner suite à ses instances. Je remercie le chef du nouveau parti démocratique pour les renseignements qu'il nous a fournis aujourd'hui et je verrai certainement à donner suite à cette question.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme je l'ai dit à une autre occasion, les Canadiens commencent à être un tant soit peu fatigués des études du gouvernement fédéral. Ils veulent que, pour une fois, le gouvernement fédéral prenne des dispositions concrètes.

A l'heure actuelle, nous perdons des centaines d'emplois comme je l'ai dit précédemment, au rythme de 1,700 par jour. Il y a quelques jours, c'était la société Bowater, dominée par les capitaux étrangers et établie à Terre-Neuve, et une quinzaine de jours plus tôt, c'était la société Iron Ore du Canada, à Schefferville, société qui a réalisé des profits de plusieurs millions de dollars au Canada et qui transférait cet argent à l'étranger.

• (1425)

Compte tenu de nos préoccupations au sujet des emplois, au lieu d'affaiblir l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le gouvernement fédéral est-il prêt à imiter d'autres pays industrialisés dans ce domaine en donnant plus de pouvoirs à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, afin de lui permettre de s'assurer que les profits réalisés par des sociétés étrangères au Canada sont réinvestis chez nous dans le but de créer des emplois ici même au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, c'est bien du Nouveau parti démocratique de proposer des mesures sans en connaître les conséquences. Ce n'est pas notre façon de procéder. Nous voulons agir, mais en connaissance de cause, non pas en nous basant sur les fausses suppositions qui peuvent pleuvoir. Nous allons obtenir toutes les données voulues et décider si des mesures s'imposent et, au besoin, nous agirons de façon résolue.

Pour ce qui est de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mon prédécesseur et le gouvernement ont indiqué que nous allions améliorer l'efficacité de cet organisme.

M. Broadbent: Qu'entendez-vous par «efficacité»?

M. Lalonde: Nous entendons poursuivre nos efforts en ce sens. Les mesures que nous comptons prendre ont déjà été annoncées dans le budget du mois de juin dernier, et le ministre de l'Industrie et du Commerce poursuit la mise en application de ces mesures entreprises par son prédécesseur.

Questions orales

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À LA BOWATER—LE CONTACT AVEC LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre des Finances, le ministre d'État chargé du Développement économique ou quelque autre ministre du gouvernement fédéral a-t-il communiqué avec la direction de la société Bowater de Londres, afin de voir s'il est possible d'éviter ces licenciements?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai appris que le premier ministre de Terre-Neuve a prétendu avoir communiqué avec le président de la Bowater alors que celui-ci nie l'avoir jamais rencontré. A ma connaissance, aucun ministre fédéral n'a encore communiqué avec le président de la Bowater, mais je vais toutefois vérifier auprès de mes collègues.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AFFAIRE DU PROFESSEUR CANADIEN—L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne l'affaire Hambleton. Je voudrais notamment savoir pourquoi, au Canada, les espions semblent être à l'abri de toute poursuite? Le ministre comprendra que les Canadiens, à cause de l'ineptie de leur gouvernement, sont devenus la risée du monde entier du fait de la façon dont nous traitons les espions, ces gens qui vendent des renseignements à des puissances étrangères. Le ministre a avoué que la loi sur les secrets officiels était trop vague et a cité justement comme exemple l'affaire Treu et celle du *Sun* de Toronto. Je lui rappelle que ces deux cas-là concernaient la divulgation intérieure de renseignements alors que l'affaire Hambleton concerne la transmission de renseignements à nos ennemis.

Le ministre estime-t-il que les espions peuvent être poursuivis aux termes de la loi sur les secrets officiels? Sinon, quand entend-il modifier cette loi et voudrait-il déposer à la Chambre les avis juridiques remis à son prédécesseur qui avait conclu que M. Hambleton ne pouvait faire l'objet de poursuites?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, mon collègue demande toutes sortes d'avis juridiques pour une seule affaire. Il a dit que la loi en cause était la loi sur les secrets officiels. C'est une loi votée par le Parlement. Nous tentons d'appliquer les dispositions de cette loi dans les affaires qui nous sont soumises. J'ai signalé que la loi comportait certaines lacunes et que j'espérais présenter des amendements pour y remédier, mais en attendant, nous allons essayer de faire appliquer la loi chaque fois que les faits semblent le justifier. Nous jugeons justement de ces faits en fonction de la loi et de son interprétation traditionnelle et naturellement en fonction des faits eux-mêmes. Et c'est ce qui a motivé la décision de mon prédécesseur relativement à l'affaire Hambleton.